

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**Séance du 21 décembre 2018**

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14
Date de convocation	17/12/2018
Date d'affichage	26/12/2018/

**L'an deux mil dix huit, le vingt et un décembre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.**

**Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G., , Mme GAND E., Mme BAVOUX F., M. LEPAGE J-N., M. Mme ROUX A., M. LEPAGE P.**

**Absents excusés : M. VOILQUIN Alain donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.**

**Absente non excusée : Mme LULLO Esperanza**

**Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.**

**RAPPORT DE LA CLECT COMPETENCE VOIRIE**  
**2018-12-D02**

Le maire donne lecture aux membres présents du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la non restitution de la compétence voirie, et à l'extension de cette compétence à l'ensemble de la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée.

Il rappelle que les conseils municipaux doivent délibérer sur le rapport dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20181221-2018-12-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018